

Gazette
officielle

^{DU}
Québec

Partie

1

N° 2

10 janvier 2015

Avis juridiques

147^e année

Sommaire

DIRECTEUR DE L'ÉTAT CIVIL
MINISTÈRES, AVIS CONCERNANT LES...

Dépôt légal – 1^{er} trimestre 1968
Bibliothèque nationale du Québec
© Éditeur officiel du Québec, 2015

Tous droits de traduction et d'adaptation, en totalité ou en partie, réservés pour tous pays.
Toute reproduction par procédé mécanique ou électronique, y compris la microreproduction,
est interdite sans l'autorisation écrite de l'Éditeur officiel du Québec.

AVIS AUX USAGERS

La *Gazette officielle du Québec* est le journal par lequel le gouvernement du Québec rend officielles ses décisions. Elle est publiée en deux éditions distinctes en vertu de la Loi sur le Centre de services partagés du Québec (chapitre C-8.1.1) et du Règlement sur la *Gazette officielle du Québec* (chapitre C-8.1.1, r. 1). La Partie 1, intitulée «Avis juridiques», est publiée au moins tous les samedis. Lorsque le samedi est un jour férié, l'Éditeur officiel du Québec est autorisé à la publier la veille ou le lundi suivant. La Partie 2 «Lois et règlements» et sa version anglaise Part 2 «Laws and Regulations» sont publiées au moins tous les mercredis. Lorsque le mercredi est un jour férié, l'Éditeur officiel du Québec est autorisé à la publier la veille ou le lendemain.

Partie 1 — AVIS JURIDIQUES

Internet

La version intégrale de la *Gazette officielle du Québec* Partie 1 est disponible le samedi à 0h01 dans Internet à l'adresse suivante:

www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca

La *Gazette officielle du Québec* publiée sur le site internet est accessible gratuitement à tous.

Contenu

La Partie 1 contient les documents, avis et annonces autres que ceux publiés à la Partie 2 et dont la publication à la *Gazette officielle du Québec* est requise par une loi ou un règlement ou par le gouvernement. Elle est publiée en français seulement.

Avis de demande de changement de nom et déclaration tardive de filiation

En ce qui concerne la publication des demandes de changement de nom et les déclarations tardives de filiation, elles doivent être présentées sur les différents formulaires intitulés «Avis pour publication à la *Gazette officielle du Québec*». Quatre types de formulaires sont disponibles, selon le cas:

- changement de nom d'une personne majeure et de son (ses) enfant(s) mineur(s);
- changement de nom d'une personne majeure;
- changement de nom d'un enfant mineur;
- déclaration tardive de filiation.

Ces formulaires peuvent être obtenus en communiquant avec la Division de la *Gazette officielle du Québec*. Ils peuvent également être téléchargés à partir du site Internet à l'adresse suivante: www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca à la rubrique «Gazette officielle» et à la section «Formulaires». Les frais de publication sont de 108\$ pour un avis de changement de nom et de 153\$ pour un avis de déclaration tardive de filiation (taxes incluses). Ils sont payables à l'avance et doivent être acquittés par mandat ou par chèque émis à l'ordre de: «Centre de services partagés du Québec». Un exemplaire de la *Gazette officielle du Québec* est automatiquement expédié comme preuve de publication pour chaque avis publié.

Tarif*

1. Abonnement annuel:

	Version papier
Partie 1 «Avis juridiques»:	489 \$
Partie 2 «Lois et règlements»:	669 \$
Part 2 «Laws and Regulations»:	669 \$

2. Acquisition d'un exemplaire imprimé de la *Gazette officielle du Québec*: 10,46\$.

3. Publication d'un avis dans la Partie 1: 1,68\$ la ligne agate.

4. Publication d'un avis dans la Partie 2: 1,11\$ la ligne agate. Un tarif minimum de 245\$ est toutefois appliqué pour toute publication inférieure à 220 lignes agate.

* **Les taxes ne sont pas comprises.**

Conditions générales

Les manuscrits doivent être reçus à la Division de la *Gazette officielle du Québec* au plus tard à 11 h le mercredi précédant la semaine de publication. Les avis reçus après ce délai sont publiés dans l'édition subséquente. Toute demande doit être accompagnée d'un manuscrit signé. De plus, chaque avis à paraître doit être accompagné de sa version électronique. Cette dernière doit être acheminée par courrier électronique à l'adresse suivante: gazette.officielle@cspq.gouv.qc.ca

À des fins de facturation ultérieure, les annonceurs doivent fournir une lettre d'accompagnement indiquant clairement leurs nom et adresse, leur numéro de téléphone et le nombre de publications requises pour chaque avis.

Pour toute demande de renseignements concernant la publication d'avis, veuillez communiquer avec:

Gazette officielle du Québec
1000, route de l'Église, bureau 500
Québec (Québec) G1V 3V9
Téléphone: 418 644-7794
Télécopieur: 418 644-7813
Internet: gazette.officielle@cspq.gouv.qc.ca

Abonnements

Pour s'abonner à la version papier de la *Gazette officielle du Québec* veuillez communiquer avec le service à la clientèle.

Les Publications du Québec
Service à la clientèle – abonnements
1000, route de l'Église, bureau 500
Québec (Québec) G1V 3V9
Téléphone: 418 643-5150
Sans frais: 1 800 463-2100
Télécopieur: 418 643-6177
Sans frais: 1 800 561-3479

Toute réclamation doit nous être signalée dans les 20 jours suivant la date d'expédition.

Table des matières

DIRECTEUR DE L'ÉTAT CIVIL

CHANGEMENTS DE NOM — DEMANDES

Arturs Alipkalijevs	36
Don Ming Hum	36
Félix Guy Paul Gosselin	36
Gabriel Alter	36
Gurjeet Kaur	36
Jacqueline Tran	36
Jordan David Paccione	36
Line Marie Jeanne Dany Gervais	37
Mahmoud Zniber	37
Man Leong William Ho	37
Maryane Brigitte Carole Poulain	37
Mathieu Joseph Stéphane Cotton	37
Mélanie Paul-Beaulieu	37
Patrick Lagimonière-Houde	37
Peter Joseph Albert Singfield	37
Pollus Jean-François Bernard-Brodeur	38
Richer Emmanuël F. Savoie	38
Sylvain Roy	38
Veaceslav Torpan	38

DÉCLARATIONS TARDIVES DE FILIATION

Anicia Catherine Tabouillet	38
Darwen St Louis	38
Dylan St Louis	38
Gabriel-Panagiotis Kontogianneas	39
Jessica Arrascue	39
Kayla DeFoy	39
Liam Bobouo Dreydé Nahounou	39
Sydney DeFoy	39

MINISTÈRES, AVIS CONCERNANT LES...

AGRICULTURE, PÊCHERIES ET ALIMENTATION

Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV) (Octroi d'accréditation d'un organisme de certification)	39
--	----

ÉNERGIE ET RESSOURCES NATURELLES

Programmes de réforme cadastrale (Interdiction d'aliénation d'un droit de propriété)	40
---	----

Directeur de l'état civil

Changements de nom — Demandes

Arturs Alipkalijevs

Prenez avis que Arturs Alipkalijevs, dont l'adresse du domicile est le 340, avenue Wood, Westmount, Québec H3Z 1Z2, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Arturs Oganesyanyan-Peel.

Westmount, le 12 décembre 2014

ARTURS ALIPKALIJEVS

41777-2-2

Don Ming Hum

Prenez avis que Don Ming Hum, dont l'adresse du domicile est le 2100, rue des Seigneurs, Sainte-Adèle, Québec J8B 2X1, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Jimmy Don Ming Hum.

Sainte-Adèle, le 8 décembre 2014

JIMMY DON MING HUM

41760-1-2

Félix Guy Paul Gosselin

Prenez avis que Shirleyane Marie Flore Berthiaume, dont l'adresse du domicile est le 74, rue de l'Original, Gatineau, Québec J9J 0X6, présentera au Directeur de l'état civil, en sa qualité de mère, une demande pour changer le nom de Félix Guy Paul Gosselin en celui de Félix Patrick Paul Gosselin.

Gatineau, le 3 décembre 2014

SHIRLEYANE BERTHIAUME

41761-1-2

Gabriel Alter

Prenez avis que Robyn Cohen, dont l'adresse du domicile est le 3243, Le Boulevard, Westmount, Québec H3Y 1S5, présentera au Directeur de l'état civil, en sa qualité de mère, une demande pour changer le nom de Gabriel Alter en celui de Gabriel Cohen Alter.

Westmount, le 9 décembre 2014

ROBYN COHEN

41759-1-2

Gurjeet Kaur

Prenez avis que Gurjeet Kaur, dont l'adresse du domicile est le 8633, croissant Roberval, Brossard, Québec J4X 2S4, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Gurjeet Kaur Arora et, en sa qualité de mère, pour changer le nom de Mokshaan Singh en celui de Mokshaan Singh Arora.

Brossard, le 15 décembre 2014

GURJEET KAUR

41774-1-2

Jacqueline Tran

Prenez avis que Jacqueline Tran, dont l'adresse du domicile est le 798, rue des Bureaux, appartement 7, Boucherville, Québec J4B 0C8, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Linh Tran.

Boucherville, le 11 décembre 2014

JACQUELINE TRAN

41778-2-2

Jordan David Paccione

Prenez avis que Jordan David Paccione, dont l'adresse du domicile est le 182, rue Maurice-Richard, Vaudreuil-Dorion, Québec J7V 0J6, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Giordano David Paccione.

Vaudreuil-Dorion, le 11 décembre 2014

JORDAN PACCIONE

41762-1-2

Line Marie Jeanne Dany Gervais

Prenez avis que Line Marie Jeanne Dany Gervais, dont l'adresse du domicile est le 6539, boulevard des Gradins, Québec, Québec G2J 1E6, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Lynne Marie Jeanne Dany Gervais.

Québec, le 8 décembre 2014

LYNNE GERVAIS

41763-1-2

Mahmoud Zniber

Prenez avis que Mahmoud Zniber, dont l'adresse du domicile est le 66, rue France, Saint-Philippe, Québec JOL 2K0, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Mathis Zniber.

Saint-Philippe, le 10 décembre 2014

MAHMOUD ZNIBER

41764-1-2

Man Leong William Ho

Prenez avis que Man Leong William Ho, dont l'adresse du domicile est le 8370, rue Odile, Brossard, Québec, J4Y 2W4, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Chung Lam William Ho.

Montréal, le 11 décembre 2014

MAN LEONG WILLIAM HO

41779-2-2

Maryane Brigitte Carole Poulain

Prenez avis que Maryane Brigitte Carole Poulain, dont l'adresse du domicile est le 1455, rue P-Dizy-Montplaisir, Trois-Rivières, Québec G8V 0C6, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Hayéva Poulain.

Trois-Rivières, le 8 décembre 2014

MARYANE POULAIN

41765-1-2

Mathieu Joseph Stéphane Cotton

Prenez avis que Mathieu Joseph Stéphane Cotton, dont l'adresse du domicile est le 2200, chemin des Îles, Entrelacs, Québec J0T 2E0, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Mathieu Joseph Stéphane Paradis.

Entrelacs, le 8 décembre 2014

MATHIEU COTTON

41766-1-2

Mélanie Paul-Beaulieu

Prenez avis que Mélanie Paul-Beaulieu, dont l'adresse du domicile est le 1272, rue Dandonneau, Mont-Joli, Québec G5H 3V6, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Mélanie Paul.

Mont-Joli, le 5 décembre 2014

MÉLANIE PAUL-BEAULIEU

41780-2-2

Patrick Lagimonière-Houde

Prenez avis que Patrick Lagimonière-Houde, dont l'adresse du domicile est le 90, boulevard Poliquin, Sorel-Tracy, Québec J3P 8A9, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Patrice Lagimonière-Houde.

Sorel-Tracy, le 5 décembre 2014

PATRICK LAGIMONIÈRE-HOUE

41767-1-2

Peter Joseph Albert Singfield

Prenez avis que Peter Joseph Albert Singfield, dont l'adresse du domicile est le 3547, rue Bellevue, Jonquière, Québec G7X 1A7, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Pierre Joseph Albert Singfield.

Jonquière, le 10 décembre 2014

PETER SINGFIELD

41781-2-2

Pollus Jean-François Bernard-Brodeur

Prenez avis que Pollus Jean-François Bernard-Brodeur, dont l'adresse du domicile est le 2544, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, Montréal, Québec H3T 1B2, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Pollus Jean-François Brodeur.

Montréal, le 8 décembre 2014

POLLUS BRODEUR

41776-1-2

Richer Emmanuël F. Savoie

Prenez avis que Richer Emmanuël F. Savoie, dont l'adresse du domicile est le 6201, route de Sainte-Béatrix, Sainte-Mélanie, Québec J0K 3A0, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Nathan Francoeur Savoie.

Montréal, le 8 décembre 2014

EMMANUËL RICHER F. SAVOIE

41768-1-2

Sylvain Roy

Prenez avis que Sylvain Roy, dont l'adresse du domicile est le 1182, rue Saint-Louis, Sherbrooke, Québec J1H 4P2, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Saylvain Sauvage.

Sherbrooke, le 8 décembre 2014

SYLVAIN ROY

41769-1-2

Veaceslav Torpan

Prenez avis que Veaceslav Torpan, dont l'adresse du domicile est le 1349, rue Vauquelin, Laval, Québec H7P 4L8, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Slava Torpan.

Laval, le 15 octobre 2014

VEACESLAV TORPAN

41782-2-2

Déclarations tardives de filiation**Anicia Catherine Tabouillet**

Prenez avis que Steve Claveau, dont l'adresse du domicile est le 4480, rue Le Monelier, appartement 111, Québec, Québec G1H 2P1, a déclaré au Directeur de l'état civil être le père de Anicia Catherine Tabouillet, née le 31 décembre 2013 à Québec et fille de Nathalie Tabouillet.

En conséquence, le soussigné requiert du Directeur de l'état civil qu'il inscrive son nom comme père de Anicia Catherine Tabouillet dans l'acte de naissance de cette dernière et dont le nom de famille sera modifié pour se lire comme suit : Claveau-Tabouillet.

Prenez en outre avis que toute objection d'un tiers à la présente déclaration doit être notifiée aux déclarants, à l'enfant mineur âgé de quatorze ans ou plus et au Directeur de l'état civil au plus tard dans les vingt jours de la dernière publication d'un avis de cette déclaration.

Québec, le 5 décembre 2014

STEVE CLAVEAU

41770-1-2

**Darwen St Louis
Dylan St Louis**

Prenez avis que Lesly Vaval, dont l'adresse du domicile est le 8610, boulevard Provencher, Saint-Léonard, Québec H1R 2Z4, a déclaré au Directeur de l'état civil être le père de Darwen St Louis, né le 8 novembre 1999 et de Dylan St Louis, né le 26 janvier 2002 à Montréal et fils de Marie Sylvie St Louis.

En conséquence, le soussigné requiert du Directeur de l'état civil qu'il inscrive son nom comme père de Darwen St Louis et de Dylan St Louis dans l'acte de naissance de ces derniers et dont le nom de famille sera modifié pour se lire comme sui : Vaval.

Prenez en outre avis que toute objection d'un tiers à la présente déclaration doit être notifiée aux déclarants, à l'enfant mineur âgé de quatorze ans ou plus et au Directeur de l'état civil au plus tard dans les vingt jours de la dernière publication d'un avis de cette déclaration.

Saint-Léonard, le 13 décembre 2014

LESLY VAVAL

41775-1-2

Gabriel-Panagiotis Kontogiannas

Prenez avis que Emmanuel Stathopoulos, dont l'adresse du domicile est le 11604-A, rue Lavigne, Montréal, Québec H4J 1X5, a déclaré au Directeur de l'état civil être le père de Gabriel-Panagiotis Kontogiannas, né le 14 janvier 2013 à Montréal et fils de Maria Kontogiannas.

En conséquence, le soussigné requiert du Directeur de l'état civil qu'il inscrive son nom comme père de Gabriel-Panagiotis Kontogiannas dans l'acte de naissance de ce dernier et dont le nom de famille sera modifié pour se lire comme suit : Stathopoulos.

Prenez en outre avis que toute objection d'un tiers à la présente déclaration doit être notifiée aux déclarants, à l'enfant mineur âgé de quatorze ans ou plus et au Directeur de l'état civil au plus tard dans les vingt jours de la dernière publication d'un avis de cette déclaration.

Montréal, le 9 décembre 2014

EMMANUEL STATHOPOULOS

41771-1-2

Jessica Arrascue

Prenez avis que Cesar Solis, dont l'adresse du domicile est le 7810, boulevard Perras, appartement 5, Montréal, Québec H1E 4X2, a déclaré au Directeur de l'état civil être le père de Jessica Arrascue, née le 5 novembre 2002 à Montréal et fille de Yolanda Arrascue.

En conséquence, le soussigné requiert du Directeur de l'état civil qu'il inscrive son nom comme père de Jessica Arrascue dans l'acte de naissance de cette dernière et dont le nom de famille sera modifié pour se lire comme suit : Solis Arrascue.

Prenez en outre avis que toute objection d'un tiers à la présente déclaration doit être notifiée aux déclarants, à l'enfant mineur âgé de quatorze ans ou plus et au Directeur de l'état civil au plus tard dans les vingt jours de la dernière publication d'un avis de cette déclaration.

Montréal, le 12 décembre 2014

CESAR SOLIS

41772-1-2

**Kayla DeFoy
Sydney DeFoy**

Prenez avis que Steve Newman, dont l'adresse du domicile est le 53, rue Boyer, Beauharnois, Québec J6N 2V7, a déclaré au Directeur de l'état civil être le père de Kayla DeFoy, née le 25 novembre 2011 et de Sydney DeFoy, née le 8 février 2010 à LaSalle et filles de Nadia DeFoy.

En conséquence, le soussigné requiert du Directeur de l'état civil qu'il inscrive son nom comme père de Kayla DeFoy et de Sydney DeFoy dans l'acte de naissance de ces dernières et dont le nom de famille sera modifié pour se lire comme suit : DeFoy Newman.

Prenez en outre avis que toute objection d'un tiers à la présente déclaration doit être notifiée aux déclarants, à l'enfant mineur âgé de quatorze ans ou plus et au Directeur de l'état civil au plus tard dans les vingt jours de la dernière publication d'un avis de cette déclaration.

LaSalle, le 22 décembre 2014

STEVE NEWMAN

41805-2-2

Liam Bobouo Dreydé Nahounou

Prenez avis que Patrice Lecomte, dont l'adresse du domicile est le 3279, rue Mance, Saint-Hubert, Québec J4T 2J4, a déclaré au Directeur de l'état civil être le père de Liam Bobouo Dreydé Nahounou, né le 9 juillet 2013 à Montréal et fils de Armelle-Andrée Nahounou.

En conséquence, le soussigné requiert du Directeur de l'état civil qu'il inscrive son nom comme père de Liam Bobouo Dreydé Nahounou dans l'acte de naissance de ce dernier et dont le nom de famille sera modifié pour se lire comme suit : Lecomte-Nahounou.

Prenez en outre avis que toute objection d'un tiers à la présente déclaration doit être notifiée aux déclarants, à l'enfant mineur âgé de quatorze ans ou plus et au Directeur de l'état civil au plus tard dans les vingt jours de la dernière publication d'un avis de cette déclaration.

Saint-Hubert, le 8 décembre 2014

PATRICE LECOMTE

41773-1-2

Ministères, Avis concernant les...

Agriculture, Pêcheries et Alimentation

Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV)

Accréditation d'un organisme de certification

Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants (chapitre A-20.03)

Par la présente, en vertu de la Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants, le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants donne avis que l'organisme suivant est accrédité en vue de certifier les produits aptes à porter l'indication géographique protégée (IGP) « Vin de glace du Québec » et sa version anglaise « Québec Icewine » :

Écocert Canada
71 rue Saint-Onésime
Lévis, Québec
Canada G6V 5Z4

La présidente-directrice générale,
ANNE-MARIE GRANGER GODBOUT

4665

Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV)

Accréditation d'un organisme de certification

Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants (chapitre A-20.03)

Par la présente, en vertu de la Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants, le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants donne avis que l'organisme suivant est accrédité en vue de certifier les produits aptes à porter l'indication géographique protégée (IGP) « Cidre de glace du Québec » et sa version anglaise « Québec Ice Cider » :

Quality Assurance International (QAI)
9191 Towne Centre Drive, Suite 200
San Diego, Californie, 92122
États-Unis

La présidente-directrice générale,
ANNE-MARIE GRANGER GODBOUT

4664

Énergie et Ressources naturelles

Programme de réforme cadastrale

CONCERNANT l'interdiction d'aliéner un droit de propriété dans les lots couverts par le mandat de rénovation cadastrale 1651

Il incombe au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles de fixer la période (d'au plus 15 jours) pendant laquelle il est interdit d'aliéner un droit de propriété dans les lots couverts par un mandat de rénovation cadastrale, conformément à l'article 15 de la Loi favorisant la réforme du cadastre québécois. Cette période débutera le 26 janvier et se terminera le 9 février 2015 inclusivement, ou dès l'entrée en vigueur du plan cadastral de rénovation, si elle survient avant l'expiration de cette période.

Le territoire en cause est situé dans la circonscription foncière d'Arthabaska et comprend, en référence aux cadastres suivants :

Canton de Tingwick : les lots 552 à 558, 655 à 659.

Paroisse de Saint-Paul : tous les lots de ce cadastre.

Paroisse de Saint-Christophe : tous les lots de ce cadastre.

Village d'Arthabaskaville : les lots 1 à 3, 6 à 31, 194, 196, 198, 304 à 310, 355 à 362, 372, 379 à 422, 435, 437 à 441.

Ce territoire comprend, pour les cadastres susmentionnés, les subdivisions des lots ci-dessus énumérés, les parcelles sans désignation cadastrale comprises dans ce territoire ainsi que tous les lots qui y ont été créés à la suite d'une opération cadastrale effectuée entre le 26 novembre 2014 et la date du début de la période d'interdiction.

Le directeur de la rénovation cadastrale,
JEAN THIBAUT

4626

Programme de réforme cadastrale

CONCERNANT l'interdiction d'aliéner un droit de propriété dans les lots couverts par le mandat de rénovation cadastrale 2063

Il incombe au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles de fixer la période (d'au plus 15 jours) pendant laquelle il est interdit d'aliéner un droit de propriété dans les lots couverts par un mandat de rénovation cadastrale, conformément à l'article 15 de la Loi favorisant la réforme du cadastre québécois. Cette période débutera le 26 janvier et se terminera le 9 février 2015 inclusivement, ou dès l'entrée en vigueur du plan cadastral de rénovation, si elle survient avant l'expiration de cette période.

Le territoire en cause est situé dans la circonscription foncière de Berthier et comprend, en référence aux cadastres suivants :

Paroisse de Saint-Gabriel-de-Brandon :

Île 1;

rang 1 Sud-Ouest : tous les lots de ce rang;

rang 2 Sud-Ouest : tous les lots de ce rang;

rang 3 Sud-Ouest : tous les lots de ce rang;

rang 4 Sud-Ouest : tous les lots de ce rang;

rang 5 Sud-Ouest : tous les lots de ce rang;

rang A Est : tous les lots de ce rang;

rang A Ouest : tous les lots de ce rang;

rang B : tous les lots de ce rang.

Paroisse de Saint-Didace :

les lots 930, 931;

rang 1 Nord-Est : tous les lots de ce rang;

rang 2 Nord-Est : tous les lots de ce rang;

rang 3 Nord-Est : tous les lots de ce rang;

rang 4 Nord-Est : tous les lots de ce rang;

rang 5 Nord-Est : tous les lots de ce rang;

rang A Est : tous les lots de ce rang;

rang : tous les lots de ce rang;

rang C : tous les lots de ce rang;

rang D : tous les lots de ce rang.

Canton de Gauthier :

les blocs : A à H;

rang A : tous les lots de ce rang;

rang B : tous les lots de ce rang.

Ce territoire comprend, pour les cadastres susmentionnés, les subdivisions des lots ci-dessus énumérés, les parcelles sans désignation cadastrale comprises dans ce territoire ainsi que tous les lots qui y ont été créés à la suite d'une opération cadastrale effectuée entre le 26 novembre 2014 et la date du début de la période d'interdiction.

Le directeur de la rénovation cadastrale,
JEAN THIBAUT

4626

Programme de réforme cadastrale

CONCERNANT l'interdiction d'aliéner un droit de propriété dans les lots couverts par le mandat de rénovation cadastrale 2764

Il incombe au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles de fixer la période (d'au plus 15 jours) pendant laquelle il est interdit d'aliéner un droit de propriété dans les lots couverts par un mandat de rénovation cadastrale, conformément à l'article 15 de la Loi favorisant la réforme du cadastre québécois. Cette période débutera le 26 janvier et se terminera le 9 février 2015 inclusivement, ou dès l'entrée en vigueur du plan cadastral de rénovation, si elle survient avant l'expiration de cette période.

Le territoire en cause est situé dans la circonscription foncière de Nicolet et comprend, en référence aux cadastres suivants :

Paroisse de Saint-Léonard : les lots 1 à 104, 111 à 162, 174 à 182, 185 à 191.

Paroisse de Sainte-Eulalie : les lots 31 à 33.

Canton de Wendover :

les lots 527 à 566, 573;

la partie restante du lot 504.

Paroisse de Sainte-Monique : les lots 77 à 100, 307 à 356, 561.

Paroisse de Sainte-Perpétue : tous les lots de ce cadastre.

Paroisse de Saint-Wenceslas : les lots 49 à 53, 172, 173, 246 à 251.

Ce territoire comprend, pour les cadastres susmentionnés, les subdivisions des lots ci-dessus énumérés, les parcelles sans désignation cadastrale comprises dans ce territoire ainsi que tous les lots qui y ont été créés à la suite d'une opération cadastrale effectuée entre le 26 novembre 2014 et la date du début de la période d'interdiction.

Le directeur de la rénovation cadastrale,
JEAN THIBAUT

4626